

Bo 8 Aout 1996
Tome 1 n° 96/28

Circulaire DGS/DIV.SIDA/96/370 du 14 juin 1996 relative aux remontées des données financières pour le suivi de l'utilisation des crédits sida dans les départements

NOR : TASP9630296C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

SP 4 435
1567

Références :

Circulaire DAGPB/BF 3 n° 96-153 du 29 février 1996 portant notification aux services déconcentrés de leurs effectifs budgétaires, de leurs crédits de fonctionnement et d'intervention pour 1996 et des instructions relatives à l'utilisation de ces moyens ;

Circulaire DGS n° 96-261 du 17 avril 1996 relative au calendrier 1996 concernant les actions déconcentrées de lutte contre le sida.

Le ministre du travail et des affaires sociales à Mesdames et Messieurs les préfets de région (direction régionale des affaires sanitaires et sociales [pour information]) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (direction départementale des affaires sanitaires et sociales [pour exécution]).

La mise en œuvre de la politique de déconcentration nécessite d'assurer le suivi national des dispositifs de lutte contre le sida dans les départements, d'un point de vue financier, quantitatif, qualitatif. Ce suivi doit se traduire par la création d'un outil général permettant la production de synthèses départementales, régionales, nationales, afin d'adapter et de piloter la stratégie nationale de lutte contre le sida et de favoriser les échanges d'expériences à tous les niveaux.

Les aspects quantitatifs et qualitatifs de cet outil général feront l'objet d'une note d'information au cours du deuxième semestre 1996.

Cette circulaire a pour objet de préciser la procédure à suivre pour l'aspect budgétaire, sachant que l'année 1996 doit être considérée comme une année test et que la nomenclature proposée pourra être par la suite améliorée.

I. – BILANS FINANCIERS 1994 ET 1995

Le suivi des subventions octroyées au niveau national aux associations (ligne budgétaire 47-18-10) et les sommes qui vous ont été déléguées, en

cours d'année (ligne 47-18-20) permettent d'établir les bilans suivants des actions menées dans le domaine de la lutte contre le sida :

	Bilan 1994	Bilan 1995
Epidémiologie	9 784 713	11 847 402
Prévention	248 214 307	209 963 957
dont		
Actions de proximité (nc usage drogue, y compris réseau doc et édition, diff.)	125 346 092	84 708 238
Usagers de drogue	24 014 564	40 703 631
Communication**	60 014 883	42 952 088
1 ^{er} décembre	11 595 883	8 000 000
Information sida info service	27 242 885	33 600 000
Formation	27 083 233	27 457 702
Prise en charge extra-hospitalière	73 307 982	117 915 118
dont		
Soutien aux malades	26 391 815	31 484 478
Aide à domicile	18 131 527	33 192 931
Hébergement	26 716 360	49 956 926
Réseau ville hôpital	2 068 280	3 280 783
Budget total	358 390 235	367 184 179

* Compte tenu de l'annulation de crédits en fin d'exercice.

** Non compris reliquat ALFS en 1995.

La répartition des dépenses entre le 47-18-10 et le 47-18-20 n'a pas de sens dans la mesure où un nombre important d'actions ont été déconcentrées en cours d'exercice.

Le bilan 1995 est en adéquation avec les objectifs fixés : développement de la prise en charge extra-hospitalière ; renforcement marqué des actions de prévention envers les usagers de drogue par voie intraveineuse. Le financement de ces actions a été réalisé grâce à un encadrement des actions de proximité : le maintien d'une politique active de prévention demeure cependant une préoccupation majeure.

II. - REMONTÉE DES DONNÉES FINANCIÈRES

A partir de 1996, le suivi de l'utilisation des crédits dans le domaine de la lutte contre le sida se fera par une remontée d'information annuelle sur les subventions ordonnancées par vos services. C'est pourquoi nous vous demandons aujourd'hui :

- d'une part, de bien vouloir valider les informations sur l'utilisation réelle de vos crédits délégués en 1995 et de nous les renvoyer sur disquette et support papier avant le 1^{er} septembre 1996 ;
- d'autre part, de saisir sur disquette les dépenses que vous allez engager et ordonnancer tout au long de l'année 1996 sur le 47-18-20 et de l'adresser au plus tard :
 - le 1^{er} décembre 1996 s'il n'y a pas de collectif budgétaire ;
 - le 31 décembre 1996 s'il y a un collectif budgétaire,

aux services de la division sida, aspects budgétaires, direction générale de la santé.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif papier des sommes qui vous ont été déléguées sur le chapitre 47-18-20 au cours de l'année 1995, une disquette et une nomenclature de saisie.

La disquette comporte quatre tableaux établis sur Excel en passant par Win ;

a) Le tableau papier sur les délégations de crédits effectuées par la DGS en 1995 à votre département, DEP suivi du numéro du département.

b) Le tableau sur le bilan des subventions que vous avez octroyées en 1995, BILAN95.

c) Le tableau sur les subventions qui seront octroyées en 1996, BILAN96.

d) Le modèle de tableau pour la saisie, les années à venir, des sommes effectivement allouées, BILMODEL.

En ce qui concerne l'année 1995, je vous demande de bien vouloir apporter les modifications nécessaires au tableau *a*, ou de bien vouloir saisir entièrement un nouveau tableau *b*, par association, type d'activité et population, des sommes que vous avez effectivement engagées et ordonnancées au cours de l'année 1995.

Dans la mesure où les sommes déléguées sont supérieures aux sommes ordonnancées, je vous demande de faire apparaître une ligne solde mentionnant le montant des sommes ayant fait l'objet d'un bordereau sans emploi (sommes déléguées et non affectées au cours de l'exercice budgétaire).

En ce qui concerne l'année 1996, il semble souhaitable que chaque engagement de convention se traduise automatiquement par une écriture afin de n'oublier aucune opération et avoir une situation financière précise, au jour le jour. En fin d'exercice budgétaire, le tableau sera apuré pour tenir compte des engagements ou ordonnancements qui n'auront pas obtenu le visa du contrôle financier local et une ligne solde, mentionnant le montant des crédits non utilisés, sera créée.

III. RÈGLES DE SAISIE

La recherche de la plus grande cohésion dans la remontée des informations nécessite de suivre des règles strictes de saisie. C'est pourquoi il vous est demandé d'appliquer les règles suivantes :

Nom des associations : ne saisir le mot « association » que si cela s'avère être extrêmement nécessaire. Sinon, il faut s'en tenir au sigle s'il est connu (AIDES) ou au nom dans sa totalité (pour « association des amis du bus des femmes » saisir « amis du bus des femmes »), la création d'une nouvelle ligne apparaissant automatiquement en cas de besoin, le domaine d'action et les sommes seront saisis à la hauteur de la dernière ligne occupée par le nom. La saisie s'opère en lettres majuscules, sans guillemets.

Domaine d'action et population : il faut s'appuyer sur la nomenclature ci-joint. Pour les tableaux *b*, *c* et *d*, il suffit de saisir le n° de la nomenclature dans la colonne prévue à cet effet pour que le domaine d'action et l'activité ou la population s'inscrivent automatiquement.

Le tableau *a* n'est pas doté de nomenclature de saisie : les informations sur le domaine d'action et la population doivent être apportées les unes après les autres, ligne par ligne. Il ne faut faire apparaître aucun espace entre le trait de la colonne et le début du nom. Le domaine d'intervention et l'activité ou population concernée doivent être saisis de la même manière que dans la nomenclature (ex. : 1^{er} DEC pour premier décembre).

La colonne « population » a été prévue pour spécifier, s'il y en avait besoin, la population concernée. Seule doit être saisie la lettre de référence de la nomenclature de la population concernée.

Règle générale :

L'objectif est d'obtenir à la fin de l'exercice une affectation des dépenses suivant l'exemple des bilans financier 1994 et 1995 donnés ci-dessus et donc de respecter les grands domaines d'intervention que sont l'AAD, la prévention, la formation, l'hébergement, la toxicomanie, le soutien, le réseau ville hôpital et l'épidémiologie.

Chaque engagement financier (convention, arrêté, contrat, devis...) doit faire l'objet d'au moins une saisie : si l'opération porte sur plusieurs actions, la saisie peut être ramenée à l'action dominante.

Deux engagements financiers doivent faire l'objet de deux saisies distinctes même s'il s'agit de la même association et du même domaine d'intervention.

Cette règle s'applique de la manière suivante :

Exemple n° 1 : une action de prévention qui englobe à la fois de l'édition et de la communication n'apparaît qu'en prévention. Une action de formation avec également des crédits pour la prévention apparaîtra uniquement en formation.

Exemple n° 2 : une action de formation ciblée sur le personnel rattaché au ministère chargé de la santé, mais qui s'adresse aussi à celui de l'éducation nationale, sera saisie en 605.

L'information pourra être précisée en indiquant, outre l'activité ou population concernée, la population. Par exemple, l'action de prévention qui cible à la fois du grand public et des jeunes, sera saisie en prévention grand public (0015) et jeunes hors milieu scolaire dans la colonne population (code L.).

Règles particulières :

Aide à domicile : le montant total de la subvention doit être ventilé entre les différents items prévus (prestations, soutien, coordination, formation).

Prise en charge à domicile : ce nouvel item relève de l'A.D.D.

Communication : la communication concerne uniquement les sommes affectées à des opérations demandant l'intervention de médias (journaux, télévision, radio, affichage...). Les opérations hors média, liées à des événements ponctuels tels que la tenue d'un stand, relèvent du domaine de la prévention.

Soutien : elle correspond à l'ensemble des actions mises en œuvre dans l'intérêt et le confort des personnes atteintes (ou de leur entourage).

Formation : la population concernée est celle qui caractérise la population cible de la formation :

- dans le domaine sanitaire et social : suivant la profession des personnes formées ;
- avec nos partenaires ;
- de statut privé : suivant le statut de l'organisme dans lequel travaille le personnel concerné par la formation (entreprise si l'organisme est à but lucratif, association s'il est à but non lucratif) ;
- institutionnels : suivant le ministère (ou délégation) de rattachement de l'organisme dans lequel travaille le personnel concerné par la formation.

Dans le cas d'une formation pluriprofessionnelle, saisir le personnel le plus représenté dans la formation en remplissant éventuellement la colonne population.

Montants : ils sont à saisir aux francs près, pour valider totalement l'utilisation qui aura été faite des enveloppes déléguées.

Cette nomenclature pouvant être améliorée d'un exercice sur l'autre, je vous demande de bien vouloir me faire parvenir, avec vos remontées d'information, vos remarques éventuelles. La cellule financière de la division Sida (Marie-Hélène Balique et Thérèse Themistocle) se tient à votre disposition pour vous aider à régler les éventuelles difficultés liées à l'application de la présente circulaire.

Le chef de service,

A. LEFEBVRE

SP 4 435
1567

SUIVI BUDGÉTAIRE/NOMENCLATURE

Financements effectués sur le chapitre 47-18-20

	N° saisie	DOMAINE D'INTERVENTION	ACTIVITÉ OU POPULATION CONCERNÉE*	COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS
Prévention	0000	Prévention	1 ^{er} décembre	(Journée mondiale du sida)
	0001	Prévention	Monde du travail	
	0002	Prévention	Femmes	
	0003	Prévention	Familles/enfants	
	0004	Prévention	Handicapés sensoriels	
	0005	Prévention	Handicapés mentaux	
	0006	Prévention	Malades mentaux	
	0007	Prévention	Hétéro multipartenaires	
	0008	Prévention	Homosexuels et/ou bisexuels	
	0009	Prévention	Jeunes hors milieu scolaire	
	0010	Prévention	Jeunes scolarisés	
	0011	Prévention	Migrants	
	0012	Prévention	Milieu carcéral	
	0013	Prévention	Dans le cadre de la P.J.J.	
	0014	Prévention	Population défavorisée	
	0015	Prévention	Grand public	
	0016	Prévention	Prostitutions	
	0017	Prévention	Communautés religieuses	
	0018	Prévention	Communautés culturelles	
	0019	Prévention	Autres	
0100	Prévention/réduction des risques	Préservatifs	(Population concernée notamment par la D.I.J. et jeunesse et sport)	
0101	Prévention/réduction des risques	Toxicomanie/boutiques		
0102	Prévention/réduction des risques	Toxicomanie/P.E.S.		
				Préciser (Programme échange de seringues : groupes mobiles. lieux fixes. travail de rue...)

N° saisie	DOMAINE D'INTERVENTION	ACTIVITÉ OU POPULATION CONCERNÉE*	COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS
0103 0104 0105	Prévention/réduction des risques Prévention/réduction des risques Prévention/réduction des risques	Toxicomanie/matériel Toxicomanie/distributions automatiques Toxicomanie/autres mesures	(Stéribox, kit...) (Automates, récupérateurs, distributeurs, échangeurs/distributeurs) (Copilotage, sida/tox., brochures...)
Prise en charge extra-hospitalière 0200 0201 0202 0203 0204 0205	A.A.D. A.A.D. A.A.D. A.A.D. Prise en charge à domicile Prise en charge à domicile	Prestations Soutien Coordination Formation S.S.I.A.D. Nutrition	Soutien psychologique, frais de régulation, autres indemnisations Salaire du coordinateur et frais de gestion Frais de formation et indemnisation des participants (Service de soins infirmiers à domicile) Portage de repas à domicile
0300 0301 0302 0303 0304 0305 0306 0307	Hébergement Hébergement Hébergement Hébergement Hébergement Hébergement Hébergement Hébergement	Appariements de coordination thérapeutique Appariements-relais Placement familial C.H.R.S. aménagés Hébergement urgence Fonds de solidarité logement Accueil temporaire Autres	(Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) Chambre d'hôtel... Ensemble des aides ponctuelles apportées pour l'hébergement
0400	Réseau ville hôpital		
0500	Soutien	Personnes atteintes et entourage	Groupe de parole, accueil, aides administratives

	N° saisie	DOMAINE D'INTERVENTION	ACTIVITÉ OU POPULATION CONCERNÉE*	COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS
Formation	0600	Formation	S.A.N.I.T.	(Professions médicales et paramédicales : médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, infirmiers...)
	0601	Formation	S.O.C.I.A.	(Professions sociales : assistants de service social, animateurs, éducateurs techniques et spécialisés...)
	0602	Formation	S. et S.	(Professionnels relevant du secteur sanitaire et/ou du secteur social)
	0603	Formation	Personnel d'entreprise	
	0604	Formation	Personnel d'association	
	0605	Formation	Personnel rattaché au ministère de la santé	
	0606	Formation	Personnel rattaché au ministère de l'éducation nationale	
	0607	Formation	Personnel rattaché au ministère de la jeunesse et des sports	
	0608	Formation	Personnel rattaché au ministère de l'agriculture	
	0609	Formation	Personnel rattaché au ministère de la justice	
	0610	Formation	Personnel rattaché au ministère de l'intérieur	
	0611	Formation	Personnel rattaché au ministère de la défense	
	0612	Formation	Pluriprofessionnelles et autres	Préciser
Communication	0700	Colloques		Colloques, séminaires, congrès, journées d'études...
	0800	Communication		Opérations télévision, radio, journaux, affiche...
	0900	Documentation	Structures	Financement des C.R.I.P.S. C.O.D.E.S...

	N° saisie	DOMAINE D'INTERVENTION	ACTIVITE OU POPULATION CONCERNÉE*	COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS
	0901	Documentation	Edition/diffusion	<i>Edition et diffusion de documents, plans de ville, brochures...</i>
Etudes	1000	Epidémiologie - études/action		
<p>() définitions xxx explications ou directives. * Si l'action concerne plusieurs activités ou populations, saisir l'activité ou la population dominante.</p>				

SUIVI BUDGÉTAIRE/NOMENCLATURE POPULATION

Financements effectués sur le chapitre 47-18-20

CODE	POPULATION
A	Détenu(e)s
B	Familles/enfants
C	Femmes
D	Grand public
E	Handicapés sensoriels
F	Handicapés mentaux
G	Autres handicaps
H	Malades mentaux
I	Hétéro multipartenaires
J	Homosexuels et/ou bisexuels
K	Jeunes dans le cadre de la PJJ
L	Jeunes hors milieu scolaire
M	Jeunes scolarisés
N	Migrants
O	Personnel d'administration
P	Personnel d'association
Q	Personnel d'entreprise
R	Médecins
S	Dentistes
T	Pharmaciens
U	Infirmières
V	Autres professions médicales et/ou paramédicales
W	Professions du secteur social
X	Population à spécificité culturelle
Y	Population défavorisée
Z	Prostitué(e)s et clients
AA	Usagers de drogue par voie intraveineuse
AB	Religieux(ses)